

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 20

# 20

# 20



**adédom**

La fédération du domicile

# SOMMAIRE

<b>2</b>	Édito .....	P 3
	Vue d'ensemble du réseau .....	P 4
	L'accompagnement lors de la Crise Covid 19 .....	P 6
	Projet stratégique 2020-2025 .....	P 10
	Adédom, une fédération reconnue .....	P 12
	Les combats d'Adédom en 2020 .....	P 13
	Les instances de la fédération .....	P 16
	Une fédération de proximité .....	P 18
	Adédom - Une expertise sur les métiers du domicile .....	P 20
	Accompagnement de projets .....	P 26
	Accompagnement quotidien des adhérents .....	P 28
	Programme Adessadomicile 2020 .....	P 34
	Remerciement à nos partenaires .....	P 35

# ÉDITO

L'année 2020 restera dans la mémoire collective comme celle du début de la pandémie du Covid-19. Cette crise a bouleversé en profondeur le quotidien de chacun, aussi bien personnellement que professionnellement.

En quelques jours, la fédération a su se réinventer, se transformer radicalement afin de répondre à un nouveau besoin, inconnu quelques semaines plus tôt. Ainsi, du jour au lendemain, l'équipe fédérale s'est mis en ordre de marche afin de pouvoir faire front à l'immense et légitime l'attente des adhérents qui, passé le moment de choc commun à tous, se sont tournés vers Adédome afin de recevoir aide et conseils. Grâce à l'outil de CRM (Customer Relationship Management) mis en place quelques mois plus tôt, Adédome a été en mesure de tracer l'ensemble des sollicitations des adhérents et de repérer les associations qui ne contactaient pas la fédération afin de pouvoir se mettre en relation avec ces dernières. En quelques semaines, l'équipe fédérale a répondu à plus de 800 questions liées directement à la crise Covid-19 et plus de 2000 tous sujets confondus. La fédération a également diffusé une lettre d'information spéciale Covid-19 quasi-quotidiennement au réseau avec l'ensemble des informations et des documents à jour.

Au-delà des réponses aux adhérents, Adédome a participé à de nombreuses réunions, notamment auprès des ministères de la Santé, du Travail et de l'Economie afin de défendre les intérêts des adhérents en particulier sur la question de l'accès aux EPI en début de confinement.

Adédome a démontré dans cette crise à quel point il est important pour une association d'aide, d'accompagnement ou de soins à domicile d'être accompagnée par une fédération nationale afin d'être à la fois outillée et représentée.

Mais 2020 est également une année historique pour la fédération dans la mesure où, au 1er janvier, Adessadomicile a laissé sa place à Adédome, la fédération du domicile. Ce changement de nom qui entre dans le cadre du projet stratégique fédéral s'est également accompagné du co-marquage des associations du réseau. Cette étape est cruciale pour la reconnaissance sur les territoires du travail de la fédération au niveau national mais également pour donner une meilleure visibilité de notre présence en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins.

2020 a vu aussi la co-construction avec le réseau d'une nouvelle organisation territoriale qui va profondément faire évoluer les relations des associations entre-elles localement une fois cette organisation complètement déployée notamment avec la constitution d'équipes territoriales.

Comment également ne pas parler des grands succès politiques de cette année 2020. La signature de l'avenant 43 par l'ensemble des partenaires sociaux qui, au-delà d'une significative revalorisation salariale, permettra surtout de dessiner des carrières pour que les professionnels du secteur puissent se projeter à long terme dans des métiers d'avenir. L'autre grand succès est la création d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale relative à la dépendance ! Lorsque nous avons inscrit cette demande dans notre plateforme pour les élections présidentielles de 2017, nous avons été traités par certains d'utopistes. Même si cette 5ème Branche pose encore de nombreuses questions, sa création démontre que notre modèle, celui d'une recherche d'un accompagnement de qualité, pour chacun, financé par la solidarité nationale, est également l'aspiration des Français. Si les temps sont durs, cela nous aide, nous oblige, à maintenir le cap.

Ce rapport d'activité dresse un panorama de l'activité de la fédération au cours de l'année 2020. Comme vous le verrez, les membres du Conseil d'Administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et l'équipe fédérale ont eu une mobilisation sans faille pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur.

A tous, je vous souhaite une excellente lecture.

**Hugues Vidor**

**Directeur général**

# VUE D'ENSEMBLE DU RESEAU

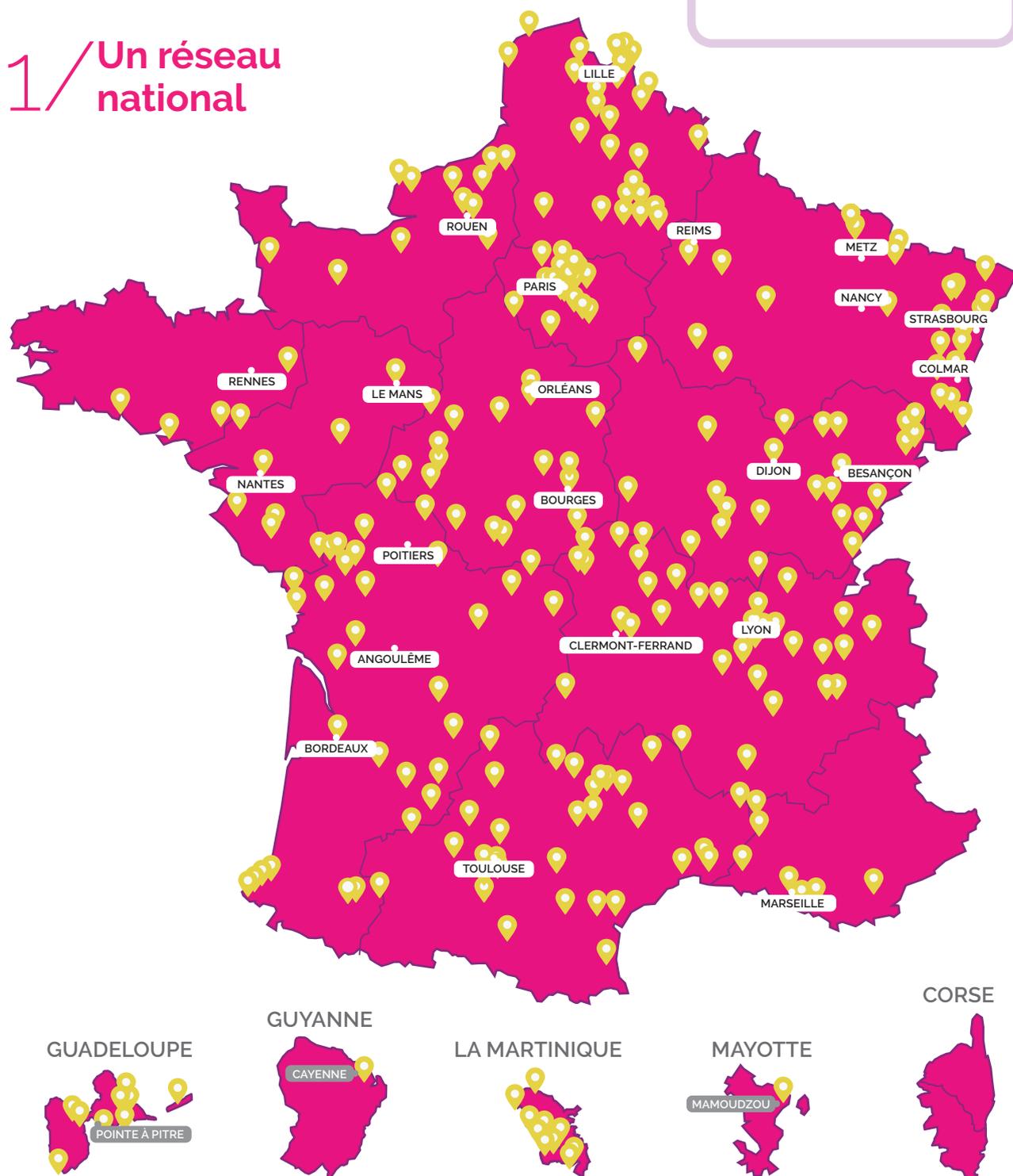
Le réseau Adédom couvre 12 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines.

Les 330 associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements.

Le réseau Adédom compte plus de **4000 administrateurs bénévoles** investis au sein du Conseil d'administration des associations adhérentes.

## 1/ Un réseau national

4



## 2 / Un réseau en chiffres

La fédération Adédom regroupe **750** services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile répartis en :

**47**

**SAAD familles**

(Services d'Aide à Domicile Familiales)

**1**

**Structure évaluatrice**



**93**

**CSI**

(Centres de Santé Infirmiers)

**8**

**Accueils de jour**

**187**

**SAAD PH**

(Services d'Aide à Domicile Personnes Handicapées)

**62**

**SSIAD**

(Services de Soins Infirmiers à Domicile)

**193**

**SAAD PA**

(Services d'Aide à Domicile Personnes Agées)

**4**

**Centres pluridisciplinaires de santé**

**138**

**SAP**

(Services à la Personne)

**17**

**SPASAD**

(Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile)



# L'ACCOMPAGNEMENT LORS DE LA CRISE COVID-19

## L'ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL PENDANT LA CRISE COVID-19



Pendant la période de la crise Covid-19 (fin février – mi-mai), la fédération, par son mode d'organisation et sa réactivité, a été en contact avec **92 %** des adhérents.

6

### 1 / Organisation

Dès le début de la crise et pendant toute la période du premier confinement, l'équipe a été entièrement mobilisée sur la gestion de la crise Covid-19.

#### L'équipe était scindée en 2 cellules :

- **Cellule de crise** : 11 personnes participaient à cette cellule dont les missions étaient de répondre aux adhérents et de suivre les consignes et les doctrines qui évoluaient quasi quotidiennement (analyse des textes réglementaires). Elles ne répondaient pas directement au téléphone (sauf urgence) et se consacraient à la réponse aux adhérents (pôles juridique, santé, gestion, aide et accompagnement, qualité, santé au travail).
- **Cellule d'écoute** : le reste de l'équipe répondait aux adhérents par téléphone, leur apportait un premier niveau d'information, une écoute et un temps d'échanges. La cellule d'écoute était en lien constant avec la cellule de crise.

Le pôle communication s'est mobilisé pour faire le lien avec les médias et pour préparer des newsletters envoyées au réseau à chaque nouvelle information (presque quotidiennement).

Des informations « locales » (ARS, Conseils départementaux) ont été rediffusées aux adhérents des régions dès leur réception par le pôle Territoires.

Un groupe « gestion de l'après crise » a été créé et a conduit des travaux qui portent sur l'accompagnement du réseau dans le redémarrage des activités et le suivi des dispositifs financiers de soutien au secteur, après le premier confinement.

### 2 / Sollicitations du réseau

En 2020, nous comptabilisons **920 sollicitations** sur le Covid-19 depuis le début de la crise (26 février 2020).

Les services de la fédération ont été sollicités **3 804 fois** sur la même période, tous sujets confondus.

Ces chiffres ne comprennent pas les échanges de la cellule d'écoute. Il s'agit des questions qui appellent une réponse étayée par la cellule de crise.

La répartition du top 15 des thèmes des sollicitations de fin février à mi-mai est la suivante (609 sollicitations au total) :

Chômage partiel	144
Indemnités	88
Masques	87
Organisation de l'activité	81
Garde d'enfants	76
Droit du travail	62
Salariés à risque	33
Prime	23
Prévention	21
Droit de retrait	19
Reprise d'activité	17
Prévoyance	13
Attestation	12
Recommandation	11
Hygiène	8

Répartition des thèmes entre mi-mai et fin décembre (311 sollicitations au total) :

Prime	94
Chômage partiel	67
Droit au travail	64
Organisation de l'activité	47
Prévoyance	39

## 3 / Audioconférences avec les délégations régionales et territoriales

Des réunions avec les délégués régionaux ont été organisées avec l'ensemble afin de faire un point sur l'actualité des régions :

- 25 mars 2020
- 6 avril 2020
- 15 mai 2020

Pour chaque région, avec le délégué régional et avec les adhérents, des audioconférences régionales ont été organisées pour les directions des structures adhérentes.

Un double objectif :

- Permettre aux associations d'échanger sur leur situation,
- Pour la fédération, recueillir des informations territoriales afin de renforcer le plaidoyer politique auprès des ministères et créer/adapter les outils à disposition des adhérents.

Un premier tour des régions a été réalisé la première quinzaine d'avril. Un second tour a été réalisé mi-juin et un troisième tour mi-octobre/début novembre. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet page 18-19.

## 4 / Campagne d'appels des adhérents

Après plusieurs semaines de crise aiguë, où la fédération s'est fortement mobilisée pour répondre aux sollicitations et suivre les parutions d'informations officielles pour les retransmettre avec les analyses nécessaires au réseau, il a été décidé de faire un point avec le réseau afin d'identifier les adhérents avec lesquels la fédération n'avait eu aucun échange depuis le début de la crise.

### Adhérents sans contact avec la fédération

Grâce au CRM (Customer Relationship Management) et aux comptes rendus des réunions régionales, nous avons édité la liste des adhérents qui, depuis le début de la crise sanitaire, n'avaient pas :

- Sollicité la fédération,
- Eu d'échanges avec la fédération,
- Participé aux réunions audio régionales.

Cette liste représentait 87 adhérents à appeler.

## Résultats

### Résultats quantitatifs

Toutes les structures ont été appelées mais toutes n'ont pas pu faire l'objet d'un échange avec un membre de l'équipe car :

- Structures fermées,
- Directeur, directrice ou responsable impossible à joindre sur la période concernée,
- Refus du responsable de répondre à la sollicitation.

Ainsi nous avons obtenu des informations détaillées pour 62 structures.

### Résultats qualitatifs

Le retour des membres de l'équipe fédérale ayant passé les appels laisse entrevoir globalement une forte satisfaction des services de la fédération, tout particulièrement de la qualité de la newsletter dédiée « Covid-19 ».

Ainsi, c'est souvent parce que cette information est suffisante, que l'association ne s'est pas manifestée auprès de la fédération.

Par ailleurs, la démarche de les contacter pour prendre de leurs nouvelles a été très appréciée.

### Moral de la personne contactée

Plus de la moitié des interlocuteurs disent qu'ils vont bien. 14 réponses (22%) sont dans le registre négatif (« *c'est difficile* », « *je suis inquiet* », « *en colère...* »). Bien souvent, les directrices, directeurs ou responsables contactés témoignent de la solidarité existant au niveau de leur équipe et du courage des intervenants de terrain qui poursuivent leurs missions malgré parfois une forte angoisse.

Enfin à 85 %, les associations reçoivent la newsletter de la fédération et en sont très satisfaits.

*« Je lis plus attentivement les documents venant de chez vous que de l'ARS »*

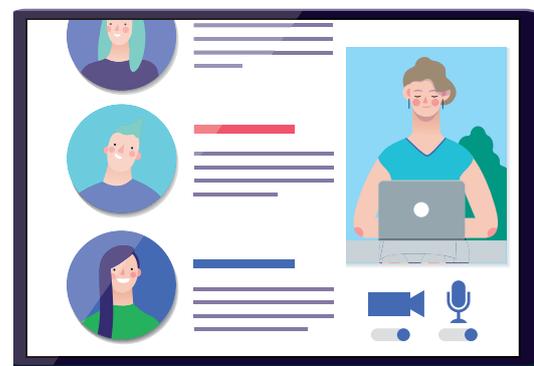
*« J'ai utilisé la note de la fédération pour la mise à jour de mon DUERP »*

*« Oui je reçois votre newsletter, heureusement ! »*

## Outils de communication Covid

De février à décembre 2020 :

- 43 lettres d'informations envoyées (quasi quotidiennes en mars/ avril),
- 83 documents mis à disposition dans la base de données Covid-19 de l'extranet,
- Une revue de presse régulièrement mise à jour.



# LES ACTIONS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATIONS PENDANT LA CRISE COVID-19

## 1/ Représentations extérieures

- Participation à toutes les réunions ministérielles en lien avec la crise Covid-19 :
  - Réunion hebdomadaire (au minimum) avec la DGCS/cellule de crise et parfois la présence du Premier ministre ou du ministre des Solidarités et de la Santé, de la ministre déléguée en charge de l'Autonomie
  - Réunion hebdomadaire avec le Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance Adrien Taquet,
  - Réunion groupe de travail / technique : déconfinement et travaux LGAA.
- Participation aux réunions du RNOGCS et aux réunions avec la CNAM concernant l'indemnisation des centres de santé
- Rendez-vous en juin 2020 avec Fabrice Perrin, Directeur général de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (Fehap)
- Rendez-vous en juillet 2020 avec Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie
- Rendez-vous en juillet 2020 avec Laurent Vachey, Inspecteur général des finances

## 2/ Communiqués de presse

- Covid 19 : Les fédérations sonnent l'alerte : privées de masques de protection, jusqu'à quand la digue de l'aide à domicile va-t-elle tenir ? - 23 mars 2020
- Intervenants à domicile : Adédom dénonce une inégalité de traitement et demande le soutien de l'Etat - 18 mai 2020
- Créer une 5ème branche de la Sécurité sociale sans prévoir son financement serait une provocation faite aux seniors - 11 juin 2020
- Une prime pour le symbole et une revalorisation des salaires pour une véritable reconnaissance des métiers - 12 juin 2020
- Prime Covid 19 – Les fédérations dénoncent l'injustice dont sont victimes les professionnels du domicile - 16 juin 2020
- Ségur de la santé : Tout ça pour ça !!! - 2 juillet 2020
- Pour une révolution de l'aide et des soins à domicile - 17 juillet 2020
- Prime Covid 19 et Ségur de la santé : les centres de santé toujours scandaleusement ignorés - 3 août 2020
- Prime Covid 19 pour les professionnels de l'aide à domicile... Enfin ! - 4 août 2020

## 3/ Nos combats et nos acquis

### EPI (masques)

- Remontée immédiate (sollicitation directe de la directrice de la DGCS et de la cellule Covid DGCS) de **cas concrets** (liste de structures non approvisionnées en masques par exemple),
- Demande et obtention du changement de **circuit de distribution de masques** après les premières semaines catastrophiques (fin mars),
- Travail de longue haleine auprès du Secrétaire d'Etat pour faire reconnaître les **SAAD Famille** comme acteur éligible au stock de masques de l'Etat,
- Travail important pour faire en sorte que les **centres de santé** puissent accéder aux masques du stock de l'Etat dans les officines et les GHT (travail de sensibilisation auprès des ARS),
- Rappel constant du **manque d'EPI** et de la quantité nécessaire à prévoir pour la bonne **protection des salariés**,
- Intervention auprès du ministère du Travail sur la clarification des positionnements des structures en situation inextricable de protection des salariés (en l'absence d'EPI) et la réalisation de l'activité.



## Documents cadres

- **Evolution des documents officiels** : diffusion de l'attestation de déplacement journalière le dimanche sans concertation ; demande d'évolution du document pour qu'il devienne pérenne dès le lundi ; demande de l'arrêt de la verbalisation des intervenantes par les autorités alors qu'elles avaient les attestations en règle. Obtention de l'attestation professionnelle (fin mars),
- Travail de longue haleine pour obtenir des **protocoles d'intervention** pour les SAAD PA/PH et les SAAD Famille et les guides de déconfinement,
- Reconnaissance des salariés du secteur comme prioritaires dans les écoles pour la **garde des enfants**.

## Financements et aides

- Demande et obtention d'un courrier du Ministre des Solidarités et de la Santé et du Secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance à l'attention des conseils départementaux pour le **maintien des dotations** financières,
- Demande et obtention d'un décret précisant l'interprétation des ordonnances du 25 mars 2020 sur les dotations financières, en faveur des SAAD,
- Demande d'un **fonds de relance** à la sortie de crise pour le secteur.

## Rémunérations/ Ressources Humaines

- Demande de l'agrément avenants 43 et 44,
- Mise en œuvre du plan métier.

## Prime Covid-19

- Mobilisation pour l'obtention de la prime Covid-19 pour **les SAAD**,
- Après l'obtention de la prime Covid-19 pour les ESSMS financés ou co-financés par la CPAM (SSIAD, SPASAD, accueils de jour), interpellation du ministère des Solidarités et de la Santé pour que celle-ci soit **cumulative avec la Prime PEPA**,
- Très longue mobilisation sur la prime Covid-19 qui a été abordée sans relâche dès l'annonce de la prime afin que **les centres de santé en bénéficient**.

## Séjour de la Santé

- Dénonciations répétées de l'architecture hospitalo-centrée du Séjour de la Santé (lancé en sortie de confinement) et des conséquences en termes d'attractivité pour les structures du domicile suite aux mesures prises en faveur du secteur hospitalier et des EHPAD.



# PROJET STRATEGIQUE : 2020-2025

La fédération Adédom a adopté à l'unanimité en Assemblée générale le 19 juin 2019 la feuille de route du Projet stratégique à horizon 2025 afin de disposer d'une ambition collective forte. Proposer des évolutions, être un acteur de l'innovation, construire des plans d'actions atteignables sont autant d'actions qui permettront à Adédom d'être un acteur d'influence majeur de défense et de soutien des structures à but non lucratif d'accompagnement des personnes à domicile.

10

Démarrée dès l'été 2019, la mise en œuvre de la feuille de route a été impactée par la crise sanitaire en 2020. Cependant, le comité de pilotage ainsi que les instances de la fédération ont eu à cœur de conduire les travaux, particulièrement à partir du printemps 2020, en révisant la priorisation des actions pour 2020 et les années suivantes.

## 1/ Notre organisation

Afin de conduire la mise en œuvre de la feuille de route, le Conseil d'administration a souhaité mettre en place un comité de pilotage. Son rôle est de s'attacher à réaliser les actions contenues dans les 4 axes du Projet stratégique : soit au total 96 actions.

Fidèle au choix fait pour son élaboration, le comité est composé d'administrateurs fédéraux et de salariés de l'équipe fédérale qui forment des binômes. Dans son fonctionnement le Comité de pilotage peut, avec l'accord du Bureau fédéral, créer des groupes de travail ad-hoc sur des sujets précis.

Le Comité de pilotage s'est réuni 16 fois entre septembre 2019 et fin 2020.

### Les membres du comité de pilotage :

- |   |   |
|---|---|
| • Jean-Michel Clémenceau<br>Administrateur fédéral                    | • Carine Ryckeboër,<br>Responsable<br>Emploi-Formation          |
| • Lucie Desarbres<br>Responsable santé au travail<br>et impact social | • Alain Stievenart,<br>Administrateur fédéral                   |
| • Isabelle de Caumia<br>Baillenx<br>Administratrice fédérale          | • Lætitia Verdier,<br>Secrétaire générale                       |
| • Audrey Le Boeuf<br>Responsable du développement<br>des territoires  | • David Zeisler,<br>Responsable Communication<br>& partenariats |
| • Michel Poulard,<br>Vice-président fédéral                           |   |

## 2/ Nos outils de communication

Afin de bien identifier le Projet stratégique dans la communication de la fédération auprès de ses adhérents et de ses interlocuteurs publics, plusieurs outils de communication ont été créés :

- **Un logo** qui figure sur l'ensemble des outils et notes concernant le Projet stratégique.

**Objectif :** identifier les actions qui appartiennent au Projet stratégique



- **Une plaquette de présentation** du Projet pour les interlocuteurs institutionnels, des prospects.

**Objectif :** avoir à disposition de chacun un outil synthétique des chantiers de la fédération pour les années à venir.



- **Une lettre d'information** Projet stratégique : le Projet stratégique dispose de sa propre newsletter. Elle paraît 4 fois par an. En complément, une rubrique dédiée est actualisée sur l'extranet du site de la fédération.

**Objectif :** communiquer régulièrement au réseau, dans un outil dédié, sur l'avancée des travaux, pour donner la lisibilité sur la mise en œuvre qui se fera sur plusieurs années.

# FOCUS

## 1/ Nouvelle vie territoriale

Action phare de l'axe 3 « Agir en proximité avec les associations dans les régions et les départements », la vie territoriale a été l'objet de toutes les attentions au cours de l'année 2020.

Après avoir consulté les adhérents sur leurs attentes concernant l'organisation territoriale, le Comité de pilotage a proposé au Conseil d'administration une nouvelle vie territoriale avec des équipes dédiées. Cette dernière a été présentée lors de l'Assemblée générale du 22 septembre 2020, avec la réalisation d'un motion design pour présenter cette nouvelle démarche au réseau.

Organisation territoriale - 4 missions pour cette nouvelle organisation territoriale :

- Vie de réseau (connaissance des adhérents)
- Animation locale
- Représentation/lobbying
- Développement

Chaque région n'aura pas nécessairement la même organisation, le but étant de s'adapter aux différents territoires. Si les régions administratives sont retenues comme périmètre, des projets pourront être menés en inter-région.

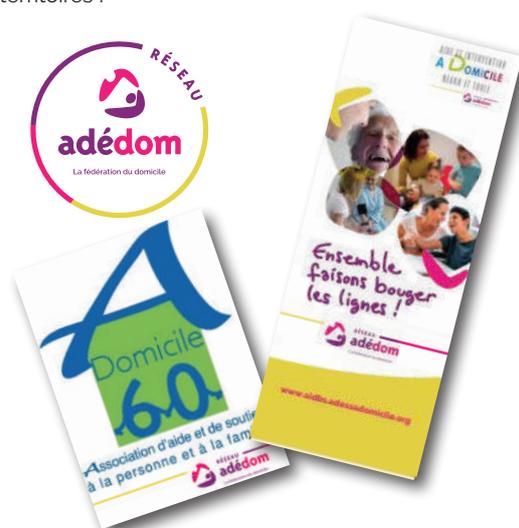
**Autre changement** : une équipe territoriale. Le délégué territorial est accompagné d'une équipe qui s'établit en fonction des forces vives en présence. Elle peut se composer de délégués départementaux, délégués métiers, des représentants de la fédération. Des réunions territoriales ont démarré fin 2020 pour constituer les équipes en 2021.

## 2/ Outils de communication co-marqués

Première action mise en œuvre de l'axe 2 « Être un acteur d'influence majeur dans le secteur de l'aide, de l'accompagnement et du soin à la personne », la mise en place d'un co-marquage obligatoire avec la mise à disposition d'outils de communication gratuits est une belle réussite.

51% des adhérents se sont engagés dans cette démarche.

**Objectif** : augmenter la visibilité de la fédération Adédom dans les territoires !



## 3/ Evolution dans la composition des instances fédérales

Deux actions ont été mises en œuvre concernant l'axe 1

« Redonner toute sa vigueur au fait associatif au sein de la fédération et des associations ». La première concerne la nomination d'un administrateur du collège salarié pour siéger au sein du Bureau fédéral en tant que personne qualifiée. La seconde est la mise en place de deux vice-présidences pour accompagner la présidence.

Depuis septembre 2020, une vice-présidence est dédiée à l'innovation et au développement et une autre aux territoires (en lien avec la nouvelle vie territoriale).

# ADÉDOM UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE

12



## INSTITUTIONS « EMPLOI ET FORMATION »

**ANACT** : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail  
**Uniformation** - OPCO de la Cohésion Sociale

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

**USB** : Union Syndicale de Branche  
**UDES** : Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire  
**Handéo** : Observatoire national des aides humaines  
**AFNOR** : Association française de normalisation  
**UNIOPSS** : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.  
**CPNEFP** : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
**APFEES** : Association Prud'hommes Formation Employeurs de l'Economie Sociale

## INSTITUTIONS SANTÉ ET SOINS

**RNOGCS** : Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé  
**CNAM** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie  
**ANS** : Agence du Numérique en Santé  
**ATIH** : Agence technique de l'Information sur l'Hospitalisation  
**HAS** : Haute Autorité de Santé

## INSTITUTIONS FAMILLES

**CNAF** : Caisse Nationale des Allocations Familiales  
**CNPE** : Conseil National de la Protection de l'Enfance

## INSTITUTIONS PA/PH

**CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse  
**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie  
**France Silver Eco**  
**ODAS** : Observatoire national de l'action sociale  
**ANAP** : Agence Nationale d'Appui à la Performance

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Ministère délégué chargé de l'Autonomie  
Ministère délégué en charge de la protection de l'enfance  
Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées  
**DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale  
**DGOS** : Direction Générale de l'Offre de Soins  
**DGS** : Direction Générale de la Santé  
**DSS** : Direction de la Sécurité Sociale  
**DNS** : Délégation du Numérique en Santé

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

**DGEFP** : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle  
**DGT** : Direction Générale du Travail

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**DGE** : Direction Générale des Entreprises  
**MISAP - DGE** : Mission des services à la personne - Direction Générale des Entreprises

# LES COMBATS D'ADÉDOM EN 2020

## LA CRÉATION D'UNE CINQUIÈME BRANCHE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : LA BRANCHE AUTONOMIE

13

Au-delà de la crise sanitaire, l'année 2020 a connu un tournant majeur pour le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile : la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale consacrée à l'autonomie.

En effet, dès juin, le Pôle Aide et Accompagnement en lien avec la Commission « Personnes-âgées/Personnes en situation de handicap » a travaillé à l'élaboration de propositions claires à destination du Gouvernement et de Laurent Vachey, inspecteur général des finances et ancien directeur de la CNSA. Tous deux ont été désignés, par les ministres chargés des Comptes publics, des Solidarités et de la Santé, de l'Autonomie et à la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, pour remettre un rapport sur le périmètre, la gouvernance et le financement de la nouvelle branche de la sécurité sociale, consacrée à l'autonomie.

Ainsi, Adédom a défendu des positions claires reposant sur des principes essentiels :

- La reconnaissance de la perte d'autonomie comme une conséquence normale de la vie et le droit universel à la compensation : la perte d'autonomie est une conséquence potentielle de l'avancée en âge et ne doit pas être considérée comme un risque. A ce titre, **les politiques publiques doivent permettre à chacun de faire face à ces conséquences tout en garantissant les moyens de continuer de vieillir à domicile.**
- La suppression de la barrière d'âge de 60 ans : la barrière d'âge telle qu'elle existe aujourd'hui et les logiques de « silo » ne permettent pas de répondre de manière équitable aux bénéficiaires selon leur âge, leur handicap, maladie, etc. Cette cinquième branche doit répondre à cette question en assurant une prise en charge équitable adaptée aux besoins réels des bénéficiaires.
- Un financement basé sur la solidarité nationale : cette cinquième branche doit être accessible à chaque citoyen sans distinction. Cette branche doit être financée par les contributions basées sur les ressources, pour la garantie d'un droit fondamental, équitable et universel sur l'ensemble du territoire national.

Aujourd'hui encore peu structurée, et financée que très partiellement malgré les choix politiques effectués (transfert d'une partie de la CSG), elle ne permet pas encore de répondre concrètement au besoin d'équité entre les territoires, ni d'assurer un contrôle des dépenses qui concernent les politiques de l'autonomie des Conseils départementaux.

A l'heure actuelle, le secteur est encore en attente de mesures fortes permettant à cette cinquième branche d'assumer ses missions et ainsi garantir une meilleure prise en charge de l'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.



# LA LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

Aujourd'hui, la fédération est plus que jamais mobilisée sur les questions du grand âge, de l'avenir de notre secteur et des bénéficiaires les plus fragiles.

Malgré la crise sanitaire, les concertations autour de la loi Grand Âge et autonomie ont repris dès juin 2020.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion pour la Fédération de porter des valeurs fortes et de rappeler les véritables difficultés du secteur, les freins à notre développement, et à la mise en œuvre d'une politique du grand âge qui se veut ambitieuse et à la hauteur des difficultés auxquelles nous serons confrontés demain.

Elle a également défini les objectifs que cette loi devra porter pour être à la hauteur des enjeux de notre secteur :

- **Renforcer le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap et la logique domiciliaire en développant l'offre de service,** et ainsi garantir à chaque bénéficiaire la possibilité d'exercer sa citoyenneté, de vivre avec le soutien d'un proche aidant, d'intégrer un logement alternatif, etc.

- **Renforcer la coordination territoriale** en favorisant la création, la diversification et le financement de SPASAD et en **intégrant l'ensemble des acteurs du domicile dans les nouvelles organisations territoriales** afin d'optimiser le parcours de santé des personnes âgées.
- **Améliorer l'attractivité** de notre secteur en permettant une meilleure lisibilité des métiers **en assurant le maintien des spécificités des métiers du grand âge et en garantissant la reconnaissance des avenants 43 et 44** devenus indispensables à notre secteur.
- **Réformer la tarification des services** d'aides, d'accompagnement et de soins à domicile en **assurant l'élaboration d'un tarif national plancher** à 24,24€ (SAAD), un **financement des SSIAD adapté aux besoins des bénéficiaires et permettant une prise en charge de toutes les pathologies** et ainsi garantir une équité de traitement aux bénéficiaires sur l'ensemble du territoire.

14

## RÉFORME DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET DE RÉMUNÉRATION - AVENANT N°43

En 2020, la fédération s'est fortement mobilisée autour de la réforme du système de classification et du système de rémunération de la convention collective.

La fin des négociations a abouti à la signature de l'avenant n°43 le 26 février 2020 par l'USB-Domicile, ainsi que la CFDT et FO. La CGT a adhéré à ce texte par courrier en date du 27 novembre 2020.

La mobilisation porte avant tout sur **l'attractivité des métiers** de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. La situation est alarmante face aux difficultés récurrentes de recrutement, notamment aujourd'hui en ce qu'elles sont exacerbées par le Ségur de la santé.

Cette revalorisation des métiers de la Branche, au-delà de leur image, passe nécessairement par une revalorisation significative des rémunérations.

Elle doit se concevoir dans le cadre d'une politique plus globale de la prise en charge de l'autonomie et du grand âge. Ainsi, les négociations ont été également marquées par le travail concomitant autour du projet de loi « Grand Âge et autonomie ».

La pérennité de l'activité des services est mise en cause. La situation actuelle contraint ainsi de plus en plus de structures à refuser des interventions auprès des personnes accompagnées et des familles par manque de salariés qualifiés.

Cet avenant permet aussi une meilleure reconnaissance de la formation, des diplômes, des compétences des salariés, ainsi que des contraintes des métiers de l'aide à domicile. Cela s'inscrit dans le cadre du développement de parcours professionnels des salariés. Le rôle majeur et l'utilité sociale des métiers de l'aide et des soins à domicile ont été mises en valeur lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Enfin, le combat de la fédération, au-delà de la demande urgente de l'agrément et de l'extension, est surtout le financement effectif et pérenne de cet accord par les pouvoirs publics tant nationaux que locaux, véritablement fléché vers les structures. La fédération se bat pour une prise en compte réelle et effective de cet impact financier dans la tarification des services d'aide à domicile, sur l'ensemble des territoires, de manière uniforme, pour les salariés, les structures et les bénéficiaires.

L'avenant n°43 a fait l'objet d'un refus d'agrément par arrêté du 13 novembre 2020.

Voir sur la page suivante, la stratégie des partenaires sociaux engagée suite à ce refus d'agrément.



# POLITIQUE SALARIALE - AVENANT N°44

Selon la Conférence salariale DGCS du 27 février 2020, le taux d'évolution de la masse salariale de la branche BAD est de 2,7% en 2020, avec un solde début 2020 de 2,5%.

Les partenaires sociaux ont alors engagé des négociations, en décidant de consacrer l'intégralité du taux d'évolution de la masse salariale de l'année 2020 à une hausse de la valeur du point. Cela a abouti à la signature de l'avenant n°44 le 30 avril 2020 par l'USB-Domicile et la CFDT prévoyant une augmentation de la valeur du point à 5,50 euros rétroactivement au 1er janvier 2020.

Cet avenant a été agréé par arrêté du 2 octobre 2020.

Ce combat de l'agrément contribue à améliorer le pouvoir d'achat de la majorité des salariés de la branche. Il constitue une première étape dans la mise en œuvre de la réforme d'envergure prévue par l'avenant n°43.

Le combat de la fédération porte aussi sur le financement de l'avenant 44 relatif à la valeur du point. Bien qu'agréé par les pouvoirs publics, des difficultés subsistent et il est loin d'être assuré sur l'ensemble des territoires, et met déjà gravement en péril une partie des structures.

## ACCORDS DE BRANCHE QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

### 1/ Renforcement de la mutualisation prévoyance

Les partenaires sociaux de la branche BAD ont entamé des négociations en 2020 face au constat de l'érosion du nombre de bénéficiaires du régime de protection sociale complémentaire prévoyance, depuis la fin des clauses de désignation des organismes assureurs.

Afin de remédier à cette situation, un avenant n°45 a été signé le 24 septembre 2020 entre l'USB-Domicile ainsi que par la CFDT et la CGT. Il vise à une optimisation de la mutualisation de branche. Il n'est pas applicable en 2020, dans l'attente de son agrément.

Nous sommes toujours dans l'attente de cette extension afin de permettre à l'OPCO de financer ce dispositif.

### 2/ Prévoyance

Dans le cadre du suivi et du pilotage technique et financier du régime de prévoyance de la Branche, les organismes assureurs ont alerté les partenaires sociaux sur la nécessité de négocier en urgence des mesures de redressement visant à pérenniser la couverture assurance du régime, en raison de comptes de résultat très déficitaires en 2019.

Les partenaires sociaux se sont donc réunis en 2020 avec les organismes assureurs et l'actuaire de branche pour étudier des scénarios et solutions visant à préserver l'équilibre financier de ce régime.

### 3/ Classification-rémunération

A la suite du refus d'agrément fin 2020 de l'avenant n°43, les partenaires sociaux ont décidé de renégocier sa date d'entrée en vigueur en 2021, sans modifier le contenu de cet avenant, afin de permettre son financement. Ainsi, si la DGCS agrée l'avenant, et sous réserve de son extension, la réforme de la classification et des rémunérations pourrait être applicable dès le 1er octobre 2021.

### 4/ Formation professionnelle

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 a modifié en profondeur les règles relatives à la formation professionnelle.

Les partenaires sociaux ont alors engagé une négociation visant à actualiser et remplacer en intégralité les dispositions du Titre VI de la convention collective BAD.

### 5/ Titre II sur les commissions paritaires

Les partenaires sociaux ont entamé des négociations, afin de créer une commission paritaire nationale de gestion des fonds de la formation (CPNGF) au sein de la Branche, et de revoir la composition des commissions paritaires régionales de l'emploi et de la formation professionnelle (CPREFP) suite à la fusion de certaines régions.

# LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

16

## 1 / Conseil d'administration et Bureau fédéral

Élu lors de l'Assemblée générale du 22 septembre 2020, le Conseil d'Administration fédéral se compose de 24 membres (collège des bénévoles : 18, collège salariés : 6).

Le Bureau se compose, quant à lui, de 8 membres, auxquels s'ajoute un membre du collège « Salarié » conformément à l'action 15 du Projet stratégique « structurer et dynamiser les gouvernances associatives », et voté lors de l'Assemblée générale du 14 juin 2019.

Le Bureau fédéral et le Conseil d'administration émettent, respectivement, des avis favorables ou non et valident des décisions, à l'appui de notes préparées préalablement, pour chacune de ces réunions, par l'équipe fédérale. Le Conseil d'administration peut, par ailleurs, donner mandat au Bureau pour certaines décisions selon le caractère d'urgence ou l'importance du sujet.

En 2020, marquée par la pandémie du Covid-19 et ses conséquences dans le fonctionnement des événements fédéraux, la majorité des réunions tant du Conseil d'administration que du Bureau fédéral se sont tenues en visioconférences, afin de pouvoir poursuivre leurs actions et maintenir le lien entre les administrateurs, et avec l'équipe fédérale.

Ainsi, le Conseil d'administration a tenu 8 séances de travail, les 28 et 29 janvier, pour son séminaire annuel, puis les 16 avril, 26 mai, 1er juillet, 23 septembre, 21 octobre 23 novembre et 10 décembre. Le Bureau fédéral s'est également réuni régulièrement, avec davantage de séances que lors des précédentes années, afin de faire un suivi constant des évolutions de l'actualité. Pour 2020, 19 réunions du Bureau se sont tenues chronologiquement en présentiel le 15 janvier, les 11 et 12 février –réunion décentralisée à St-Malo en vue du Congrès initialement prévu en juin 2020- et le 11 mars, puis en visioconférence le 30 mars, 7 avril, 22 avril, 13 mai, 10 juin, 24 juin, 30 juin, 9 juillet, 23 juillet, 25 août, 9 septembre, 21 septembre, 14 octobre, 6 novembre, 20 novembre et 24 novembre.

Outre l'actualité liée à la crise sanitaire, les réunions d'instance ont permis de valider l'adhésion de nouveaux adhérents, d'évoquer les relations entre les acteurs du secteur, de prendre connaissance et d'amender les travaux du Comité stratégique, et de débattre de l'actualité des pôles de la fédération, à l'appui des notes produites en lien avec les Commissions fédérales dédiées.

### Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2020

#### • Administrateurs bénévoles

Christian BAILLY, Jean-Paul BUS, Raymond CABERTY, François CAPUTO, Isabelle de CAUMIA-BAILLENX, Jean-Michel CLEMENCEAU, Dominique EVRARD, André FIDAN, Edwige GUEYNARD, Martine HEROS-JORDAN, Odile LALLEMAND, Alain LAPEYRE, Patrick MALPHETTES, Gilles PAILLAT, Michel POULARD, François SAHLER, Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT, Sylvaine SEVEIGNES.

#### • Administrateurs salariés

Pierre BOUDE, Jean-Luc FRINAULT, Geneviève GAUDIN\*, Laurent GERARD, Thierry HEIT, Éric VERNIER.

\* Geneviève GAUDIN ayant pris la décision de quitter son mandat, à l'occasion de son départ de l'Association Dom'Avenir Services, Sandrine CERVANTES a été cooptée à compter du 10 décembre pour la remplacer.

### Les membres du Bureau fédéral au 31 décembre 2020

Patrick MALPHETTES - Président

Michel POULARD - Vice-président en charge du développement

Gilles PAILLAT - Trésorier

Christian BAILLY - Membre du bureau

Odile LALLEMAND - Secrétaire

Isabelle de CAUMIA-BAILLENX - Membre du bureau

Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT - Vice-présidente en charge des territoires

Jean-Luc FRINAULT - Invité en qualité de membre du collège « Salarié »



## 2 / Commissions fédérales

Tout au long de l'année 2020, les commissions fédérales ont poursuivi leur activité, en se réunissant en présentiel ou en visioconférence, au regard de la crise sanitaire.

Elles sont animées conjointement par un administrateur fédéral et un membre de l'équipe Adédوم expert dans son domaine, et sont composées d'une dizaine de personnes issues des associations adhérentes.

Ces commissions ont pour vocation à pouvoir répondre aux besoins et aux attentes du réseau, produire des notes pour éclairer les administrateurs lors des réunions des Instances, et apporter leur expertise dans différents sujets les concernant, à l'occasion de préparation de contributions externes ou d'événements fédéraux.

Elles sont également amenées à travailler de concert, à l'occasion de sujets communs dans l'intérêt des adhérents ou la rencontre avec des partenaires ou pouvoirs publics pour défendre les positions fédérales.

Ces commissions sont renouvelées pour 4 ans, le prochain renouvellement étant prévu pour le 1er janvier 2022.

### Ces commissions réunissent des Présidents, des Directeurs et des Responsables de services ou de secteurs :

- Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour
- Commission Technologie et Mutualisation des achats
- Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Commission Familles & SAP
- Commission Qualité

## 3 / Equipe au 31 décembre 2020

**Lucie DESARBRES** - Responsable Santé au travail et Impact social

**Célia FLAVIGNY** - Responsable Santé et Soins

**Margaux LANDRIEUX** - Alternante Assistante comptabilité

**Léa LASSALLE** - Chargée de communication

**Audrey LEBOEUF** - Responsable du développement des Territoires

**Charlotte LHOMMEDE** - Chef de projet Santé

**Stéphanie MARY** - Assistante de direction

**Elsa MASSON** - Responsable Aide et Accompagnement

**Sandrine MORARD** - Chef de projet programme Adessadomicile 2020

**Lucie MORON** - Responsable Qualité

**Pauline NIELLEZ** - Assistante de communication

**Aline PINON** - Conseillère technique Aide et Accompagnement

**Yves PIOT** - Responsable Pôle juridique

**Françoise RAKOWSKA-MARGULES** - Conseillère gestion

**Charlotte RAULINE** - Chargée de développement projets médico sociaux

**Carine RYCKEBOER** - Responsable Emploi Formation

**Laurent SIMAO** - Responsable administratif et financier

**Monique SUTTER** - Assistante formation dédiée à Adédوم Formation

**Cindy TAINE** - Juriste droit social

**Cyrille TISSOT** - Juriste droit social

**Laëtitia VERDIER** - Secrétaire générale

**Hugues VIDOR** - Directeur général

**David ZEISLER** - Responsable communication et partenariats

### Equipe Adédوم Formation

**Angélique CAGNIN** - Assistante commerciale formation

**Christophe TROUSSEU** - Responsable développement de l'OF



# UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ



## VISIOCONFÉRENCES NATIONALES ET RÉGIONALES

organisationnelle) bien qu'une baisse de participation, certainement due à une lassitude du « tout visio », ait été nettement observée fin 2020.

### 1/ « La proximité à distance »

Dès le 26 mars 2020, date de la première conférence nationale avec l'ensemble des délégués régionaux et personnes ressources, les acteurs territoriaux ont été mobilisés avec l'équipe fédérale pour organiser le lien à distance avec les adhérents, remonter les premiers besoins et organiser le soutien aux associations durant cette période de crise qui n'a plus permis de se réunir physiquement.

### 2/ 2020, une année pour lancer la visioconférence !

Dès fin mars 2020, l'ensemble des échanges régionaux ont eu lieu en audioconférence puis en visioconférence et ce pour toute l'année. Cette nouveauté pour notre Réseau a été une vraie réussite (qualité d'écoute, facilité d'utilisation, aisance

### 3/ Les objectifs de ces échanges

Ces « visios » ont eu un triple objectif :

1. Soutenir les adhérents et échanger des bonnes pratiques entre pairs,
2. Disposer d'un panorama des échanges politiques nationaux et des actions menées,
3. Pour la fédération, recueillir des informations territoriales afin de renforcer le plaidoyer politique auprès des ministères et créer/adapter les outils à disposition des adhérents.

Thématiques :

- Les actualités nationales et régionales du secteur,
- Etat des lieux des structures par rapport à la crise sanitaire, remontée des besoins, échanges de pratiques (gestion de crise, équipements de protection individuel, chômage partiel, financement des conseils départementaux, indemnités des organismes de prévoyance, pénurie de matériel, prime Covid, ...),
- La nouvelle vie territoriale.

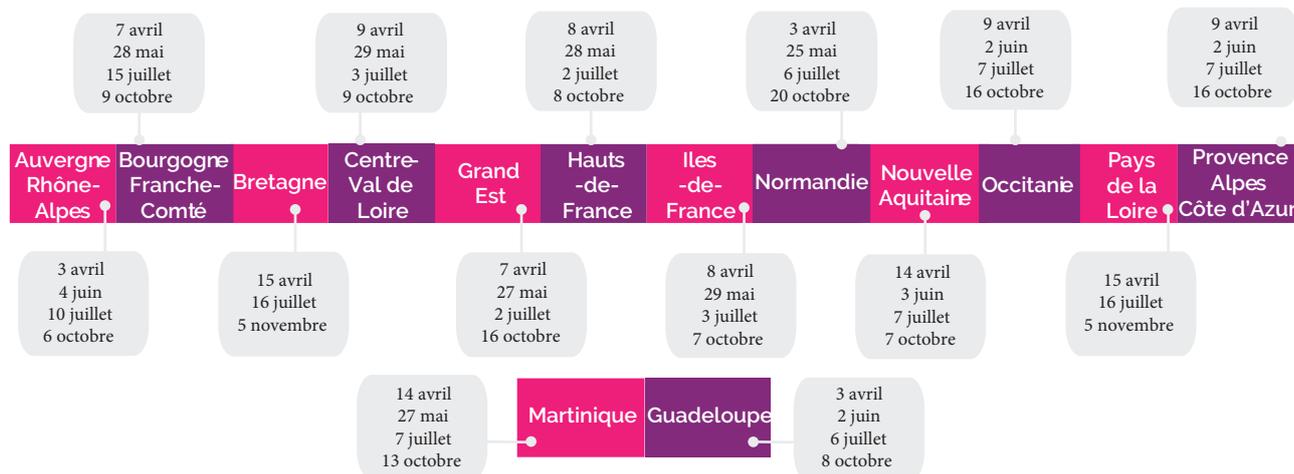
Pour chacune des visioconférences étaient présents des membres de la cellule de crise Covid et du pôle Territoires.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

### Quatre tours des régions en 2020

102 associations ont participé à une audioconférence régionale

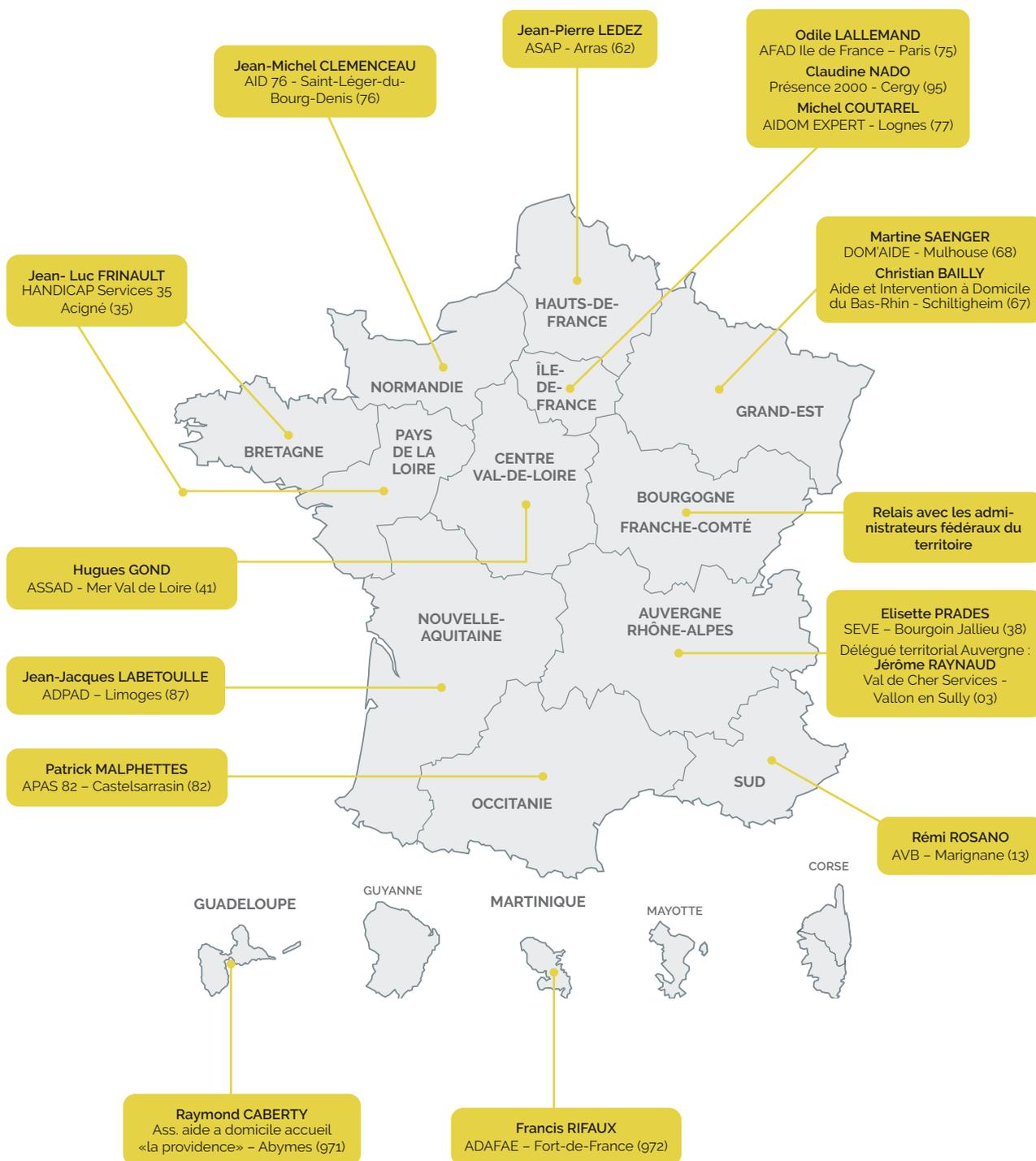
121 directeurs, directrices, responsables de CSI ont participé à une audioconférence



# CARTE DES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES EN 2020

Les délégués régionaux assurent l'animation de leur région, en lien avec les délégués départementaux et le pôle Développement des territoires : coordination des réunions et événements du territoire, mobilisation d'experts et partenaires, lien avec les associations adhérentes.

Les délégués régionaux ou les membres de la délégation ayant mandat participent aux réunions avec les collectivités territoriales et les institutions : Conseil régional, ARS, Conseils départementaux, UDES, CPR, CPRE, ... Ils sont les représentants d'Adédodom sur le territoire auprès de la branche de l'aide à domicile, de l'Udes et de l'Économie sociale.



# ADÉDOM : UNE EXPERTISE SUR LES METIERS DU DOMICILE

## PÔLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

20

### 1/ L'accompagnement des adhérents au quotidien

Comme chaque année, le pôle Aide et Accompagnement s'est attaché à appuyer les adhérents dans la gestion quotidienne de leurs activités et les soutenir dans leurs démarches de développement.

Ainsi, considérés comme indispensables, ont été maintenus l'identification, l'appui à l'élaboration et au suivi des projets des adhérents, soit dans le cadre d'un développement d'activité, soit d'une recherche de financements. Le pôle a également continué de capitaliser sur l'ensemble des projets et initiatives innovantes au sein du réseau afin d'être une « ressource » auprès des adhérents Adédom.

### 2/ Le maintien du lien et des services pendant la crise

Cette année, la majorité de l'activité du pôle a été orientée vers la gestion de la crise sanitaire. En effet, les incertitudes générées par le contexte inédit a nécessité une grande réactivité, de la vigilance notamment en début de crise afin de répondre au mieux aux adhérents présents sur le terrain, et ce à travers les réponses aux sollicitations souvent urgentes, la rédaction de notes et la réalisation d'une veille réglementaire et juridique particulièrement importante.

Le pôle a également veillé à remonter l'ensemble des difficultés rencontrées par les services aux pouvoirs publics afin que des réponses concrètes puissent leur être apportées. Les sujets ont été nombreux : maintien des financements, priorisation des interventions, accès aux équipements de protection individuelle, inadéquation et/ou incohérence des procédures définies, etc.

Les différentes réunions avec le cabinet d'Adrien TAQUET, la CNAF, la DGCS ont notamment permis à chacun des financeurs de prendre conscience de la réalité vécue sur le

terrain : les craintes des familles et des bénéficiaires, la baisse des heures d'intervention, le manque de personnel lié aux difficultés structurelles alourdies par la crise sanitaire, le manque d'informations relayées par les Conseils départementaux et les CAF par exemple.

### 3/ Une implication nouvelle autour de la périnatalité

En 2019, Adédom a rejoint l'Alliance francophone pour la santé mentale périnatale. Dans le contexte de crise que nous connaissons, les actions mises en œuvre ont été limitées. Toutefois, la crise sanitaire a montré la nécessité d'un suivi étroit des femmes enceintes et a rappelé les bénéfices d'une intervention à domicile auprès des familles les plus fragiles. A ce titre les 4 fédérations du secteur (Adédom, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) ont souhaité présenter les enjeux que représente la périnatalité pour les familles, pour les services et pour les autorités de tutelle.

Ainsi, le 10 juillet 2020, a été organisée une visio-conférence sur le thème de la périnatalité en présence de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Cette visio-conférence a réuni près de 30 participants. Lors de cette dernière a été abordée l'urgence de mieux accompagner les parents et plus spécifiquement les mères dans la période prénatale, de permettre une meilleure prise en charge des troubles de la relation mère/enfant qui représente un enjeu de santé publique majeur et ainsi assurer un meilleur développement des enfants, mais également de questionner les conséquences financières d'une absence de prise en charge.

A la veille de la sortie du rapport de la Commission des 1000 jours, cette visioconférence a permis de rappeler aux principaux acteurs du secteur la nécessité d'accompagner les services d'aide et d'accompagnement à domicile au quotidien, et de les soutenir dans leur projet de développement.

# 4 / Des projets impactés par la crise sanitaire

## Convention CNAF – Fédération Adédom « Soutien de la CNAF aux fonctions de têtes de réseaux des fédérations et associations nationales »

Dans le cadre de cette convention, 3 projets ont été proposés sur la période 2019 - 2022 pour une enveloppe globale de 117 000 €.

Ces 3 projets ont été durement impactés par la crise sanitaire, sur plusieurs aspects : l'impossibilité de mobiliser les acteurs du réseau, l'absence d'activité des prestataires extérieurs et une mobilisation forte de l'ensemble des salariés de la fédération sur la gestion de la crise sanitaire.

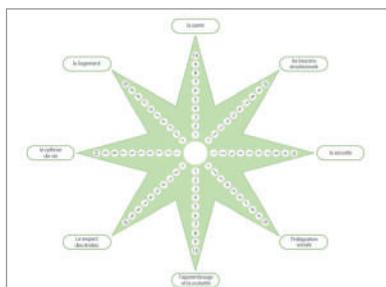
C'est pourquoi, en accord avec la CNAF, les calendriers prévisionnels de l'ensemble des projets ont été réactualisés afin de permettre leur réalisation d'ici la fin de la convention.

Les 3 projets issus de cette convention sont les suivants :

- Projet n°1 – Système d'information – Etoile de progression des familles®
- Projet n°2 – Accompagnement des structures en difficulté
- Projet n°3 – Outils de communication SAAD Familles

21

### PROJET 1 - Système d'information – Etoile de progression des familles®



Le projet n°1 a pour objectif de créer un seul et même système d'information en ligne pour reporter les résultats de l'Etoile de progression des familles®, afin de pouvoir analyser et consolider les données à différents niveaux (professionnel, service, organisation secteur). Cet outil représente également un levier pour favoriser l'utilisation de l'Etoile de progression des Familles®.

### PROJET 2 - Accompagnement des structures en difficulté

Le projet n°2 permettra aux SAAD Familles de mener une réflexion sur leur modèle socio-économique, hors situation de crise, afin de prévenir les difficultés économiques et garantir la pérennité des accompagnements auprès des bénéficiaires. Un cabinet est missionné pour réaliser les audits-accompagnements, avec une première étape consacrée aux audits organisationnels et financiers, puis l'identification des axes d'amélioration et les enjeux prioritaires.

### PROJET 3 - Outils de communication SAAD Familles

Le projet n°3 a pour objectif de présenter de manière éducative et ludique, au travers d'un support vidéo, les dispositifs CNAF, l'activité des SAAD Familles et les professionnels intervenants au domicile. En effet, les activités des SAAD Familles sont la plupart du temps méconnues du grand public et de ce fait pas assez valorisées.



# EN QUELQUES MOTS, L'ANNÉE 2020, POUR LE PÔLE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT C'EST QUOI ?

22

## DES TEXTES LEGISLATIFS MAJEURS POUR LE SECTEUR

- « *Lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragiles isolées en période de confinement* », rédigé par Jérôme Guedj
- « *Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous* » rédigé par Denis Piveteau et Jacques Wolfrom
- « *Les 1000 premiers jours* » rédigé par la Commission des 1000 jours, présidé par Boris Cyrulnik
- « *La branche Autonomie, gouvernance, périmètre et financement* », rédigé par Laurent Vachey

- Loi organique et loi du 7 août 2020 relatives à la dette sociale et à l'autonomie portant création de la cinquième branche de la sécurité sociale
- Loi du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021
- Décret du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap

## DES RAPPORTS IMPORTANTS





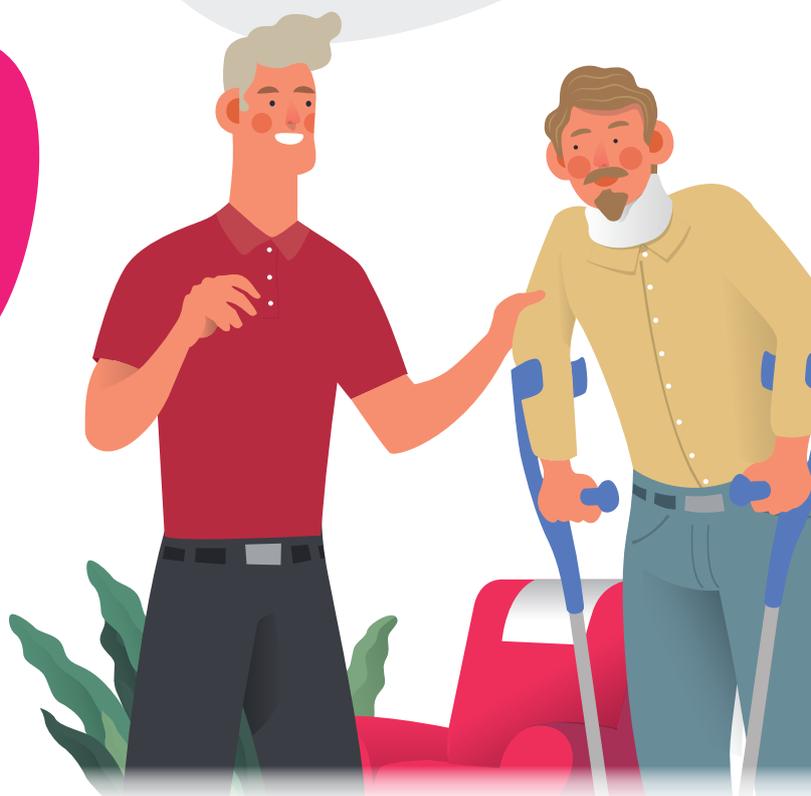
## ET POUR 2021 ?

23

- Des réponses à près de 350 sollicitations
- 6 commissions Personnes âgées- Personnes en situation de handicap
- 5 commissions Enfance-Familles
- De nombreux rendez-vous téléphoniques avec les adhérents
- Une journée SAAD au plus près de l'actualité

- Une journée SAAD familles interfédérale le 11 février 2021
- De nouveaux groupes de travail pour une meilleure visibilité des SAAD Familles et de nouveaux projets inédits !
- La reprise du travail autour de la loi Grand-Âge
- Et la poursuite des accompagnements des adhérents jour après jour !

## MAIS C'EST AUSSI :



## 1/ Expertise sur les activités du domicile santé et soins

La fédération accompagne les adhérents de son réseau dans la gestion quotidienne de leurs activités en répondant à leurs questions, en élaborant des notes techniques, modèles et outils ainsi qu'en leur délivrant des informations sur l'évolution de la réglementation (par le biais de la newsletter, de mails ciblés, d'appels ou à l'occasion de temps d'échanges dédiés).

En 2020, le pôle Santé a, plus spécifiquement, accompagné les adhérents sur les sujets suivants :

### La gestion de l'épidémie Covid-19

- L'appropriation et la compréhension au fil de l'eau des consignes sanitaires extrêmement changeantes (par exemple : pour les accueils de jour),
- La gestion de l'activité quotidienne : révision des procédures de soin, utilisation des équipements de protection individuelle (EPI), réorganisation des tournées, gestion des équipes et en particulier des absences, etc.
- Les aspects financiers : les mesures dérogatoires s'agissant de la facturation des actes de soins et déplacements, les aides possibles notamment en cas de baisse d'activité (indemnisation), l'application inégale de la Prime Covid-19 et son articulation avec la Prime PEPA, etc.
- L'implication des structures dans la campagne de tests de dépistage et l'anticipation de la campagne de vaccination.

**L'impact des mesures du Ségur de la Santé sur les structures de soins** et en particulier la prime Ségur qui a consisté en une revalorisation salariale pérenne des professionnels des hôpitaux, cliniques et EHPAD, au détriment des structures du domicile.

**L'implication des structures de soins dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**, et l'appréhension de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI CPTS) relatif à leur développement.

**La création et le développement d'activités** : création d'un centre de soins infirmiers (CSI), transformation d'un CSI vers un centre de santé polyvalent (CSP) grâce à l'embauche d'un ou plusieurs médecins ou encore création d'un SPASAD.

**L'identification des outils numériques** utiles à leurs activités, au regard de l'évolution de notre système de santé, porté par le plan « Ma Santé 2022 ».

En supplément des contacts fréquents par e-mails et téléphone avec les adhérents, et afin de rester en contact étroit avec tous les membres du réseau, le pôle Santé a participé à des temps d'échanges avec les adhérents lors de **visioconférences régionales ou inter-régionales**.

Ces temps étaient l'occasion de présenter aux participants les évolutions du secteur et l'avancée des chantiers nationaux, de mettre en lumière les sujets stratégiques et d'alimenter les problématiques d'exemples concrets identifiées par le Pôle afin d'enrichir les positions fédérales.

Un groupe de travail spécifique sur la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) des infirmiers a également été tenu. Il devrait se perpétuer sous la forme d'un groupe d'entraide sur ce sujet par mail.



## 2 / Commission Soins, Santé, SPASAD et Accueils de jour

La commission Santé a retrouvé sa composition initiale de **13 membres**, en comptant le référent. Elle est majoritairement composée de directrices et directeurs (9 membres), mais aussi d'un responsable de service, d'une infirmière coordinatrice et d'un Président.

La commission s'est réunie fréquemment en 2020 puisqu'ont eu lieu **7 réunions** en janvier, avril, mai, juin, juillet, septembre et décembre 2020.

D'une manière globale, les nouveaux modes d'organisation de réunions induits par la crise sanitaire et la nécessaire distanciation physique ont permis de questionner la dynamique de la commission Santé. Ainsi, le format des réunions a été revu à partir d'avril pour s'adapter à ce nouveau contexte. Les réunions étaient donc **plus courtes mais plus fréquentes, et se sont déroulées en visioconférence**. Il a aussi été évoquée l'intention de se réunir avec une partie des membres de la commission pour des formats courts sur un sujet précis.

Ces réunions de la Commission Santé ont permis, pour la fédération et les membres de la commission, d'aborder différents **sujets d'actualité et des thématiques stratégiques** liés à l'évolution du système de santé, afin de consolider les positionnements fédéraux vis-à-vis d'eux.

**En 2020, la commission Santé a été un lieu d'échanges privilégié sur les sujets suivants (par ordre de fréquence d'apparition) :**

### L'impact de la crise sanitaire (Covid-19)

- Les centres de santé
- La préparation de la Journée CSI
- La stratégie globale des centres de santé Adédom

- La NGAP
- Les négociations conventionnelles (Accord National)

### Le Ségur de la Santé

- Contribution de la commission Santé au Ségur
- Impacts du Ségur : comment faire pour que les structures de soins à domicile soient aussi concernées par les revalorisations salariales ?

### La réforme de la tarification des SSIAD

#### Les métiers et diplômes

- Les infirmiers en pratique avancée (IPA)
- Le DEAES

#### Les chantiers nationaux

- Le 5ème risque
- Le rapport de Myriam El Khomri relatif aux métiers du Grand Âge et des arbitrages nécessaires sur les différentes évolutions qu'il propose
- L'expérimentation « SPASAD 51 »

#### Le numérique

- Les logiciels métiers
- Les plateformes de services en ligne, pour certaines exclusivement réservées aux infirmiers libéraux,

#### Autres sujets

- Les soins palliatifs à domicile



**En 2020, la fédération Adédom s'est battue et continue de se battre, en particulier, pour que :**

- **L'ensemble des adhérents « oubliés du Ségur » soient concernés par ces revalorisations salariales,**
- **Les centres de santé soient éligibles à la prime Covid-19, au même titre que les autres structures impliquées dans la gestion de l'épidémie. Plus généralement, la fédération se bat pour que ces structures bénéficient d'une reconnaissance accrue par les acteurs en présence et d'une visibilité plus importante,**
- **Les SSIAD aient de la visibilité sur leurs financements (réforme de la tarification) mais plus largement sur les orientations politiques prises à leur encontre par les pouvoirs publics.**
- **L'ensemble des structures de l'aide et du soin à domicile puisse s'inscrire, à moyen et long termes, dans une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).**

**D'une manière générale, le pôle Santé met un point d'honneur à informer, conseiller et défendre les intérêts des adhérents de son réseau en toute occasion.**

# ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

## 1 / Soutien de la Fondation de France durant la crise sanitaire



26

Dès mars 2020 et face à l'épidémie, la Fondation de France a décidé de lancer un appel à projets intitulé « **Tous unis contre le virus** ». Ce dernier avait pour objectif de répondre, entre autres, aux besoins des personnes vulnérables.

Dans ce cadre, plusieurs acteurs du réseau ont été identifiés afin de lancer rapidement des actions.

Une trentaine d'associations ont sollicité la fédération durant cette période afin d'être accompagnées dans leur réponse à cet appel à projets.

Ainsi, **une vingtaine d'associations** ont reçu une subvention de la part de la Fondation de France, soit près de 240 000 €, avec une moyenne de 12 000 € par projet.

Les **principales thématiques** des projets soutenus sont les suivantes :

- Mise en place d'un dispositif d'écoute auprès des personnes vulnérables
- Acquisition de matériel informatique dans le cadre du télé-travail, de la continuité des interventions à distance pour les bénéficiaires et du maintien de lien social avec leurs familles
- Achat d'équipements de protection individuelle
- Mise en œuvre d'une cellule psychologique d'écoute auprès des salariés
- Développement de services de livraison à domicile à destination des personnes les plus fragiles pour les besoins suivants : portage de repas, livres, médicaments, etc.
- Acquisition de véhicules dans le cadre de services d'aide à la personne et de livraison de repas
- Mise en place d'une plateforme téléphonique afin de maintenir le lien avec les bénéficiaires
- Développement de la téléconsultation pour renforcer la continuité de prise en charge des bénéficiaires les plus fragiles

## 2 / Fondation Crédit Agricole



Face à la crise Covid-19, la mission du réseau Adédom est de soutenir ses adhérents, notamment dans la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI). Durant la crise sanitaire, la demande mondiale a rendu l'accès à ces EPI très compliqué, du fait de leur rareté, mais également de leur prix.

Grâce à une convention de partenariat signée avec la **Fondation Crédit Agricole** en juillet 2020, des commandes d'EPI ont été réalisées au profit des adhérents.

Au total, c'est près de **10 000 boîtes de masques et plus de 20 000 boîtes de gants** qui ont été réparties de façon égalitaire au sein du réseau à partir de la fin de l'année 2020.



Lors du premier confinement **Chorum et un groupement de médiateurs nationaux des entreprises** ont respectivement fait un don de **600 boîtes** de masques (1200 au total) à la fédération qui les a redistribué aux adhérents du réseau au moment où ces derniers étaient en pénurie.



## Analyses des projets proposés en 2020

**FONDATION JM.BRUNEAU**  
SOUS L'ÉGIDE DE LA  
FONDATION DE FRANCE

En 2020, pour la 6ème année consécutive, la Fondation JM Bruneau soutient les adhérents de la fédération Adédom. Le partenariat envisagé permet de soutenir les projets émergents répondant aux besoins actuels des personnes âgées et des personnes vulnérables.

Pour 2020, ce sont à nouveau 100 000 € qui ont été mobilisés pour l'ensemble des adhérents Adédom. De nouvelles perspectives de financement sont désormais possibles concernant des projets à destination des personnes vulnérables.

Dès 2020, une nouvelle organisation a été mise en place entre la Fondation JM Bruneau et la fédération Adédom. La dotation globale du budget est versée directement à la fédération, qui reversera les soutiens aux structures retenues suite à la procédure de sélection. C'est dans ce cadre qu'un Comité Projets a été établi au sein de la fédération, ayant pour mission de choisir les dossiers qui seront soutenus par la Fondation, ainsi que les montants de subventions octroyées. Ce comité est composé de plusieurs salariés de la fédération et d'un administrateur fédéral.

Le Comité Projets statue équitablement sur les dossiers grâce à des critères de sélection établis en amont. A la suite de ce dernier, les dossiers validés en comité sont présentés à la Fondation JM Bruneau pour un avis consultatif.

Suite à la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020, l'organisation initialement prévue a été quelque peu modifiée. Cependant, trois comités projets auront été organisés durant cette année particulière. Cette nouvelle organisation perdurera également pour l'année 2021.

### Publics accompagnés

Parmi les **17 projets** déposés en 2020, les publics accompagnés dans le cadre de ces derniers sont principalement :

- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap
- Les aidants familiaux
- Les familles

### Les thématiques

Les principales thématiques issues des projets 2020 sont les suivantes :

- La prévention de la perte de l'autonomie
- La lutte contre l'isolement
- La réduction de la fracture numérique
- Le répit

L'ensemble des projets portés par les adhérents reflètent pleinement les besoins spécifiques de certains publics, qui sont d'autant plus accentués en période de crise sanitaire. Ces derniers représentent également les enjeux portés par la fédération Adédom, que cette dernière défend également auprès des pouvoirs publics.



# UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

## CHIFFRES CLÉS DE L'OUTIL DE GESTION DE LA RELATION ADHÉRENT (CRM)

28

Grâce au programme Adessadomicile 2020, Adédom s'est dotée d'un outil performant afin d'améliorer la gestion de la relation avec ses adhérents. Cet outil permet d'abord de disposer d'une base de données solide et fiable sur laquelle s'appuyer pour suivre les associations du réseau. D'autre part, le CRM (Customer Relationship Management) permet aussi de centraliser toutes les sollicitations des adhérents et la participation de ces derniers aux événements fédéraux. La fédération bénéficie ainsi d'une vision globale de son activité et des demandes des adhérents.



**3 804 sollicitations en 2020**

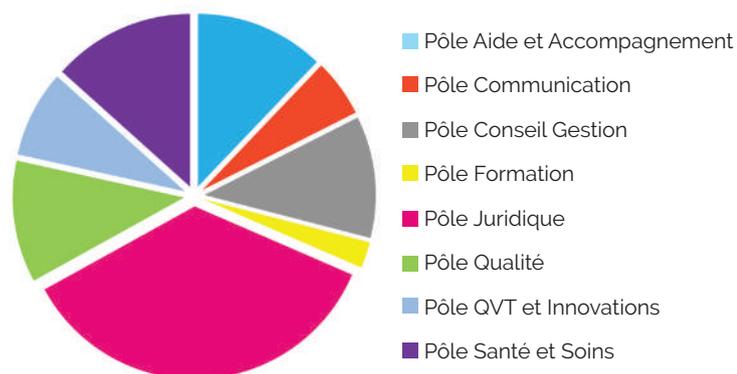
### 2/ Nombre de sollicitations Covid-19 par mois en 2020



### 1/ Top 10 des thématiques abordées en 2020

Covid 19	914
Paie	416
Contrat de travail	163
Centre de santé	144
CDD	144
Licenciement	124
Co-marquage	123
Rémunération	122
Discipline	91
Congés payés	81

### 3/ Répartition des sollicitations par pôle d'activité en 2020



# LE CENTRE DE RESSOURCES FÉDÉRAL (CRF)

Ce projet du Centre de Ressources Fédéral a abouti grâce au travail du groupe de pilotage composé de membres de l'équipe fédérale. Le réseau a également participé à la phase test.

Ce projet de longue date, inscrit dans le programme Adessadomicile 2020, avait commencé il y a plusieurs années avec la rédaction de 80 documents. Le prestataire retenu (Amnyos) avait contribué à la définition des types de documents, des thèmes de classement et à la rédaction des documents au côté de l'équipe fédérale.

Fin 2019, ce projet s'est poursuivi avec la rencontre de 4 prestataires pour nous aider à déployer la GED (Gestion Electronique Documentaire) afin de rendre accessible au réseau l'ensemble des outils mis à disposition par la fédération.

En 2020, c'est le lancement officiel du travail de collaboration avec Kentika (le prestataire retenu) pour la rédaction du cahier des charges et de la documentation technique, afin que le paramétrage du portail soit à l'image des attentes du groupe de pilotage.

En parallèle, les pôles de la fédération ont repris les 80 documents afin de définir s'ils étaient à conserver ou à actualiser si nécessaire.

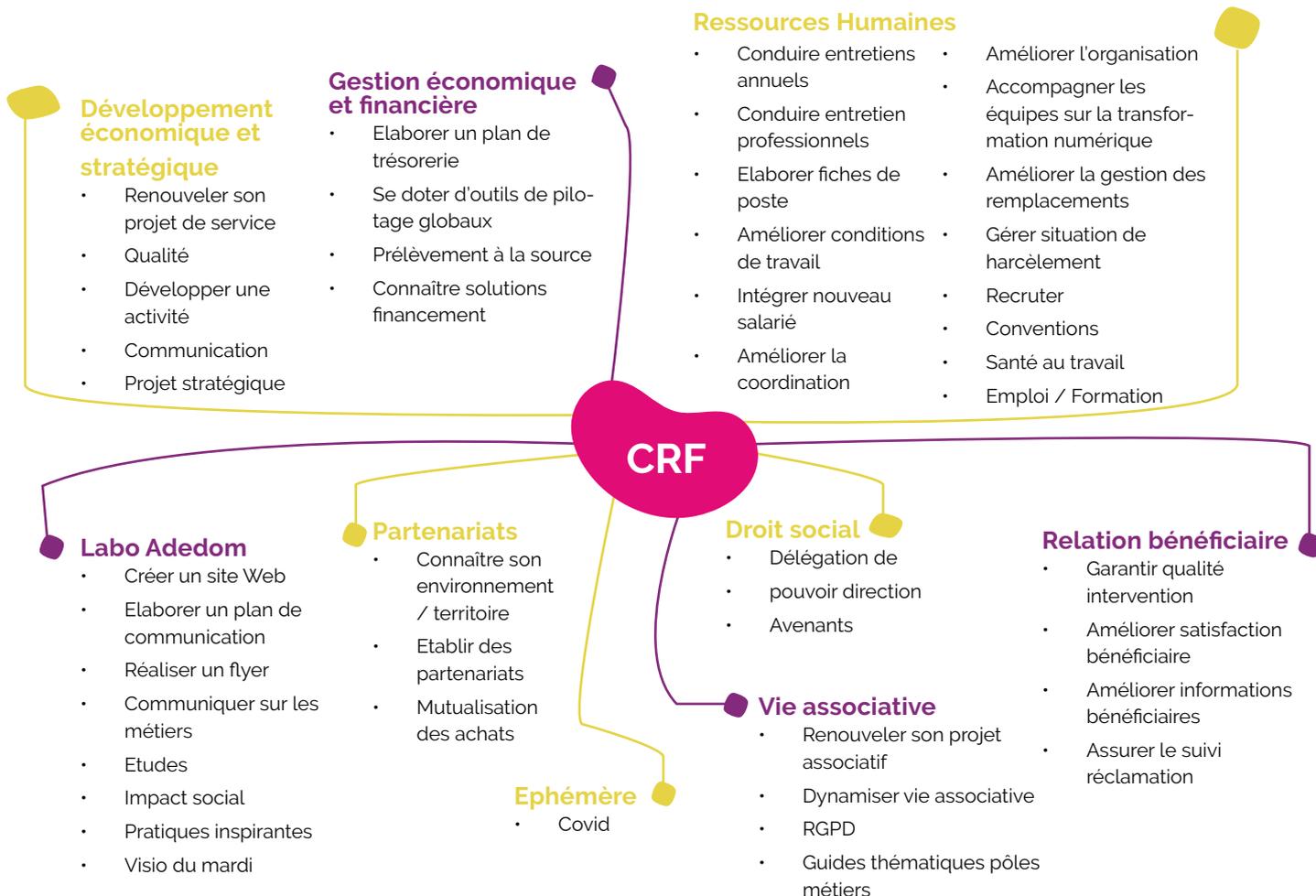
A cela s'est ajouté le tri des informations dites « Actualités » dans l'extranet actuel de la fédération.

Le travail se poursuivra en 2021 avec le transfert des éléments de « Ressources fonctionnelles » afin que les utilisateurs puissent profiter pleinement du moteur de recherche bien plus puissant que celui de l'extranet.

L'accès au CRF se fait par l'extranet du site fédéral dans la barre de menu principal, onglet «CRF».

29

## Vue d'ensemble du CRF



# ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

L'actualité des questions juridiques en 2020 a été fortement impactée par le contexte de la pandémie.

A l'initiative de la cellule fédérale dès le mois de février, le pôle s'est mobilisé, notamment sur le premier semestre afin de construire les réponses aux différentes demandes sur le sujet.

L'afflux des ordonnances, lois, décrets, ou encore protocoles et recommandations a amené un travail particulier de veille accrue, et de décryptage des textes, en intervenant souvent en appui des autres pôles de la fédération.

Les sollicitations générées touchant directement le pôle peuvent être regroupées dans les thématiques suivantes :

- **Santé et sécurité des salariés** : droit de retrait, les différentes procédures à suivre, les équipements de protection individuelle, la prise en compte des différents risques, inspection du travail, contentieux
- **Relations collectives de travail** : élections des représentants du personnel, consultation du CSE, réunions en visioconférence, mise à jour du règlement intérieur
- **Ressources humaines** : mise en place du télétravail, gestion des congés payés, gestion des absences
- **En lien avec la gestion** : versement de la prime Covid, activité partielle, prévoyance, rémunération des arrêts de travail et du délai de carence
- **Droit associatif** : organisation des assemblées générales à huis-clos, par visioconférence, par consultation écrite, vote par correspondance

La fin du premier semestre a marqué un décroissement du nombre de questions liées à la pandémie pour des demandes plus conformes à la vie habituelle des relations de travail.

Les sujets traités sont divers et variés : disciplinaire, contrat de travail, rupture du contrat, embauche, congés payés, relations avec les institutions représentatives du personnel ...

Par ailleurs, de plus en plus de demandes parviennent au pôle juridique sur les restructurations d'associations (fusions, mutualisations).

L'année a aussi été marquée par l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 26 novembre 2020 qui infirme le jugement du TGI de Paris le 11 décembre 2018, en indiquant qu'il devait être appliqué une majoration dès la première heure de dépassement du compteur d'heure annuel des salariés en contrat de travail à temps partiel modulé en-deçà du 10ème de la durée du temps de travail exprimée au contrat. En revanche, l'arrêt ne statue pas sur la majoration des compteurs annuels d'heures de modulation entre le dixième et le tiers de la durée contractuelle du travail, ce qui revient à garder une majoration à 15% de ces heures conformément à l'accord de modulation de mars 2006.

Outre les réponses aux demandes directes, l'activité du pôle comprend également la rédaction des notes juridiques de synthèse, thématiques et d'actualité, ainsi que des modèles qui sont élaborés à destination des adhérents.

La participation aux journées fédérales (Journées des Directeurs, journées portées par les pôles d'activités, vie institutionnelle de la Fédération, visio-conférences, ...) ainsi que la rencontre des adhérents à la fédération, moins nombreuses en raison de la situation sanitaire mais remplacées par des visioconférences, permet d'avoir un rapport direct avec les adhérents et de porter des thèmes d'actualités nécessaires aux employeurs du réseau. De ce point de vue, la participation aux réunions des Délégations Régionales fut très riche en termes de remontés des difficultés et en échange des pratiques, notamment pendant cette crise sanitaire sans précédent.

## GESTION PAYE

Les questions des associations, en 2020, ont porté essentiellement sur la crise sanitaire et le chômage partiel mais également sur les questions d'ordre général :

- La paie, la fiscalité et la comptabilité,
- Les outils de gestion.

### Exemples de questions traitées :

#### PREVOYANCE

« Concernant AGRR, il y a de nombreux problèmes. Nous sommes harcelés par AG2R, qui ne prend pas le soin de lire mails et courrier recommandé.»

« Concernant la prévoyance, les arrêts de travail pendant la crise sanitaire ne sont pas remboursés, j'ai eu l'information expliquant en partie les retards, il s'agissait d'un mauvais paramétrage du système.»

« Pour les cotisations retraite, c'est un autre problème, les données DSN sont mal récupérées par le système AGRR.....»

#### ACTIVITE PARTIELLE

« Incidence de l'activité partielle sur les soldes de la modulation, activité partielle et congés payés, activité partielle et rupture...»

#### TAXE SUR LES TRANSPORTS OU TAXES MOBILITES

« Je souhaite savoir si nous pouvons en tant qu'association, être exonéré de la taxe sur les transports, quelles sont les conditions ? »



# EMPLOI ET FORMATION

## 1/ Mise en œuvre de la réforme du système de classification et de rémunération

Dès 2020, la fédération a accompagné le réseau au travers de différents outils pour aider l'ensemble des structures à connaître et comprendre l'avenant 43 :

- Une « visio du mardi » sur le thème de l'avenant 43 afin de décrypter ce texte (la vidéo ainsi que les supports sont toujours consultables sur l'extranet),
- Une formation de 3 jours (la 1<sup>ère</sup> journée est animée par un membre de la fédération pour comprendre et s'approprier le contenu de l'avenant),
- Promotion des métiers de l'aide et du soin à domicile. En 2020, la fédération a contribué aux travaux qui ont permis de créer le flyer sur «les idées reçues, revues et corrigées sur les métiers et la Branche de l'aide de l'accompagnement, des soins et des services à domicile».



## 2/ AEDOM formation

La crise sanitaire que nous traversons suite à l'épidémie de Covid-19, nous oblige à nous adapter, à nous réinventer, à repenser notre vision de la formation, de nos rapports aux espaces de travail et d'apprentissage et ceci de façon encore plus pérnante dans le domaine du médico-social.

En effet, cette crise a mis en exergue et accéléré une évolution structurelle inéluctable de notre secteur, la généralisation des dispositifs de formation à distance.

Cette généralisation réinterroge aussi bien le mode d'élaboration des contenus que les modalités pédagogiques d'apprentissage. Qu'elle soit synchrone ou asynchrone, qu'elle accompagne ou non le présentiel, la formation à distance devient incontournable.

Cette évolution, indispensable, a profondément modifié notre processus d'ingénierie pédagogique. Elle nous a permis de repenser complètement notre façon de concevoir les modalités de transmission des savoirs et compétences.

Par ailleurs, eu égard à la crise traversée, la formation professionnelle continue d'apparaître encore davantage comme un enjeu stratégique pour les individus, les structures et les territoires. Elle constitue même un facteur essentiel d'inn-

novation, de croissance, de progrès social et de protection pour notre réseau.

Par conséquent, cette année, AEDOM FORMATION a proposé des parcours de formation à distance spécialement créés pour répondre aux besoins des salariés du secteur en matières de protection et de protocoles sanitaires au domicile mais aussi de gestion de la crise. Nous nous sommes également attachés à rendre accessible à distance une grande partie de notre catalogue sous la forme de classes virtuelles.

Cette année fut également l'occasion de mettre en avant les innovations pédagogiques et notamment les formations multimodales mélangeant des méthodes pédagogiques en présentiel (dans le respect des gestes barrières et des préconisations gouvernementales) et la méthode du micro-learning via les smartphones.

Enfin, notre parcours ludique de professionnalisation à distance (learning game Aide à domicile) à destination des intervenants à domicile a permis aux personnels de terrain de trouver une alternative solide aux formations en présentiel classiques.

En somme et pour conclure, l'année 2020 fut avant tout une année placée sous le signe de l'adaptabilité, de la résilience et surtout de l'agilité.



# QUALITÉ

En cette année plus que mouvementée par la crise sanitaire, le pôle qualité a continué à avancer :

## Médiation

Depuis le 1er janvier 2016, les SAAD ont l'obligation d'adhérer à un organisme de médiation. La convention cadre que la fédération a signé en janvier 2018 arrivait à échéance. Un travail de négociation a donc eu lieu entre les 4 fédérations de l'USB et le prestataire ANM Conso. En effet sur la première convention les conditions tarifaires obtenues étaient plus qu'avantageuses puisque nous avons :

- Une adhésion pour 3 ans : 45€ HT
- Recevabilité de la médiation : gratuite
- Une prix unique de la médiation : 30€ à la charge de l'association

En fin d'année le prestataire nous a annoncé qu'il allait revoir ses tarifs à la hausse et de manière conséquente puisqu'il a été question de monter la médiation à 300€. Plusieurs phases de négociation ont eu lieu et une mise en concurrence avec l'ensemble des autres organismes, ainsi qu'un contrôle de la CECMC qui a permis de prolonger la convention dans les mêmes conditions tarifaires.

Il est important de rappeler que les 3 ans sont pris en compte par rapport à la convention cadre signée par la fédération et non l'adhésion par l'association. Il convient donc que les associations adhèrent ou ré-adhèrent au plus vite afin d'être en conformité et que la cotisation soit rentabilisée.

## Centre de Ressources Fédéral

Ouverture du portail après plusieurs mois comme détaillé dans la page 29 dédiée à ce sujet.

## Sollicitations du pôle qualité

Le pôle qualité a répondu à 115 sollicitations par écrit sur 2020 réparties sur les thèmes suivant :



## Visio du mardi

Le 3 novembre 2020, le pôle Qualité a animé une visio du mardi sur le thème « Où en-suis-je sur la qualité au sein de ma structure ? ». Cette présentation a été faite auprès de 10 personnes, soit 8 structures du réseau Adédom, durant 1h30.

Cette visio réservée aux SAAD avait pour objectif de rappeler les obligations des structures vis-à-vis de la qualité : évaluation, outils de la loi 2002-02, médiation, RGPD...

# SANTÉ AU TRAVAIL ET IMPACT SOCIAL

## Objectif

Accompagner les adhérents dans leur politique santé au travail et leurs projets grâce à un travail en transversalité avec les pôles et les partenaires.

## Conseil aux adhérents

En 2020, la crise Covid-19 a été à l'origine de nombreuses questions évoluant en fonction des différentes phases traversées. Globalement les thèmes abordés peuvent être regroupés dans les catégories suivantes :

- Comment protéger les salariés de la contamination par le Covid-19 ?
- Quels équipements de protection individuelle (EPI) pour éviter la contamination par le Covid-19 et comment se les fournir ?
- Quels protocoles pour éviter la propagation du Covid-19 ?
- Comment mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels ?
- Comment rédiger son Plan de Continuité d'Activité ?
- Cas contact : définition, procédure etc.

## Convention avec l'AGEFIPH

La crise Covid-19 a fortement impacté les actions prévues dans la convention tri-partite (Adédom-Una-Agefiph), ainsi la formation prévue n'a pas pu se tenir. En revanche la mise à jour d'outils a été faite.

## Organisations innovantes

Animation de la réflexion sur les organisations innovantes : lancement d'un appel d'offres pour la mise en place d'une formation sur les organisations innovantes, participation au comité de pilotage d'Autonom'lab.

## Partenariat

Chorum : conception et animation de deux visio-conférences, « la prévention des risques professionnels dans le monde d'après », « et si la crise nous poussait à revoir notre management ».

## Etoile de progression des familles – Family Star

Dans la perspective du développement d'un outil en ligne de saisie des données récoltées via l'étoile de progression des familles (projet qui s'inscrit dans le cadre de la convention avec la CNAF - page 21), un groupe de travail dédié a été créé au sein de la fédération.

# COMMUNICATION

## Visibilité interne/externe

L'année 2020 au pôle Communication a été marquée par deux temps forts à la fois en interne et en externe.

D'abord avec le lancement du nouveau nom et de la nouvelle identité graphique de la fédération le 1er janvier 2020.

Ce changement de nom et cette nouvelle identité ont été accompagnés, dans le cadre du projet stratégique 2020-2025, par le déploiement du co-marquage auprès des adhérents du réseau. Fin décembre 2020, 51% des associations du réseau avaient demandé le co-marquage de leur logo et commandé leurs outils de communication « Réseau Adédom ».



## LES RESEAUX SOCIAUX EN QUELQUES CHIFFRES

Twitter @adessadomicile

92 tweets - 6148 vues - 3331 abonnés

Youtube Fédération Adédom

33 vidéos - 2186 vues - 14 abonnés

Linkedin Adédom

Lancement de la page le 02 mars 2020

890 visites - 349 abonnés

33

## L'accompagnement des adhérents

Le pôle communication continue d'apporter son soutien et son aide aux associations du réseau.

Il propose un accompagnement en communication stratégique et opérationnelle par échanges téléphoniques, par courriels ou bien en se déplaçant directement au sein des structures.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, peu de déplacements ont été effectués à partir du deuxième trimestre. Mais le pôle est resté mobilisé dans l'accompagnement des adhérents à distance.

# PROGRAMME ADESSADOMICILE 2020

L'année 2020 était théoriquement celle de l'aboutissement du programme. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a considérablement bouleversé les délais d'exécution des actions, mais certaines actions elles-mêmes qui n'étaient plus adaptées au contexte et aussi les modalités de conduite du programme et de ses actions.

Le mot d'ordre de l'année a été sans conteste « l'agilité ». Il a fallu être agile dans les modalités de travail, dans l'adaptation des actions au contexte et pour infléchir le programme dans sa dernière ligne droite afin que ses objectifs restent en ligne avec les besoins des adhérents. Le dernier avenant contractualisé en novembre 2020, avec la poursuite des travaux sur la coopération et la mutualisation au sein des territoires, trois nouvelles actions que sont la gestion de crise, la tenue d'un webinaire sur le développement d'activité et un accompagnement pour trouver des solutions innovantes aux problématiques de recrutement, offre de nouvelles opportunités pour aider les adhérents à rebondir et ouvrir des perspectives d'avenir malgré le contexte de crise sanitaire.

34

## Référentiel fédéral

Fin 2019, 4 prestataires avaient été rencontrés et c'est finalement la société Kentika qui a été retenue pour nous accompagner sur ce projet.

Comme prévu, le cahier des charges a été finalisé tout début 2020. La crise sanitaire et le confinement ont complètement suspendu les travaux jusqu'en juin. Les travaux nécessaires ont alors été relancés et se sont tenus dans un calendrier chargé pour à la fois tenir l'échéance d'un outil informatique prêt en octobre et celle de l'intégration d'un nombre significatif de ressources mises à jour.

Le réseau a été informé en novembre de l'ouverture du portail via la newsletter. Dès la première semaine, le portail comptabilisait déjà 52 premières connexions. Fin décembre 151 documents étaient disponibles sur le Centre de Ressources Fédérales.

## Système d'information fédéral

En 2020, l'arrêt brutal lié à la crise sanitaire a paradoxalement offert l'opportunité d'aller au bout du projet grâce au prolongement de 6 mois mais accentué les difficultés déjà rencontrées dans un projet informatique très technique et très complexe. En effet, en début d'année, les univers RH et compta ont été recettés. Le travail de spécification pour le dernier univers a souffert de l'arrêt des travaux : il était parfois compliqué de retrouver les raisons de certains choix, de retrouver le fil des échanges avec les éditeurs, les directeurs du groupe SIF.

Néanmoins, dès septembre les travaux ont repris à la fois pour construire les spécifications de l'univers prestation et pour avancer sur les restitutions statistiques. Sur ce dernier volet, les multiples interactions entre différents systèmes n'ont pas permis de démarrer les ateliers.

Du côté des éditeurs (Cityzen/up, Infologis, Medisys et Ximi), l'année 2020 a été celle du passage à la pratique avec le lancement des développements. Sur le premier trimestre, ils ont travaillé au transfert des fichiers FEC et DSN. En parallèle, les travaux se sont poursuivis sur la partie prestation.

## Télégestion : 32 associations engagées dans l'action

En 2020, deux adhérents ont été intégrés dans l'action, les autres associations ayant intégré l'action en 2018. Fin décembre 2020, ce sont 2.451 salariés qui étaient équipés grâce à cette action, intervenant auprès de 14.387 personnes âgées et 879 personnes en situation de handicap. Les adhérents engagés dans l'action en 2020 et ayant déployé la télégestion ont jugé à 80 % que la télégestion était un atout pendant la crise, 20 % répondant qu'ils ne savent pas. La télégestion a été d'une aide majeure en facilitant la communication (73 % des dirigeants considérant la télégestion comme un atout l'ayant mentionné) notamment en permettant de diffuser aisément toutes les informations liées à la crise (27% des dirigeants en ont fait mention).

## Accompagnement des porteurs de projets innovants : APPI 14

Après la mobilisation du réseau pour constituer le groupe et la sélection du prestataire (Org'Integra), la première réunion du groupe constitué s'est tenue le 27 février permettant de poser les bases d'un travail reposant sur l'intelligence collective et sur des échanges favorisés entre pairs, malgré la diversité des projets.

Avec le confinement, les travaux ont été suspendus. Ils ont repris le 28 avril dans des modalités totalement adaptées au contexte de crise : des réunions entièrement à distance, sur des demi-journées.

En tout, 13 sessions se sont tenues en 2020, dont 11 d'une demi-journée et 1 d'une journée à distance et 1 d'une journée en présentiel en septembre.

La consultante a adopté le principe d'une animation très agile s'adaptant à chaque fois aux besoins des participants. L'accompagnement a autant permis aux participants de bénéficier d'une aide pour la conduite de leur projet que de bénéficier d'un soutien, pour pouvoir rebondir en pleine situation de crise, les sessions étant vécues comme des parenthèses ressourçantes. Différentes techniques favorisant l'intelligence collective ont été expérimentées.

## Organisation d'un webinaire sur le développement d'activité

La fédération a repris un kit d'outils réalisé par la Branche de l'Aide à Domicile pour le développement d'une activité dans le champ du handicap « Développer son offre de services à destination des personnes en situation handicap ». En effet, une grosse partie de la démarche proposée et les outils associés peuvent être utilisés pour tout développement d'activité. Elle a proposé le 4 décembre un webinaire permettant de s'approprier les différents outils du kit ainsi qu'un outil complémentaire. 4 directrices et directeurs d'associations adhérentes ont participé et ont été très satisfaits. Il a été décidé de dupliquer ce webinaire en 2021.



# REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES





La fédération du domicile

**AEDOM Fédération nationale**

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

Tél. : 01 40 84 68 68 - [contact@adedom.fr](mailto:contact@adedom.fr)

[www.adedom.fr](http://www.adedom.fr) - twitter : @FedeAdedom